



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Renouvellement des contrats arrivant à échéance en 2022

Pour les agriculteurs arrivant en fin de contrat MAEC en 2022 (première année d'engagement en 2017, ou contrat de 1 an en 2021), il est possible de bénéficier d'un **renouvellement de contrat**.

La **durée de ce renouvellement est de 1 an**.

L'ensemble des mesures contractualisées en 2017 sont renouvelables :

Code MAEC	Intitulé	Renouvellement possible	Evolution de la mesure	Montant (/ha/an)
PC_BVNE_GC02	Bilan phytosanitaire et réduction des traitements herbicides et hors herbicides.	Oui	Aucune	190 €
PC_BVNE_HE01	Création d'un couvert herbacé en <u>zone Natura 2000</u> .	Oui mais évolution de la mesure	Evolution en une mesure de gestion extensive de prairie : PC_BVNE_HE05 ou PC_BVNE_HE06 ou PC_BVNE_HE07	Cf plaquette nouveaux contrats
PC_BVNE_HE02	Création d'un couvert herbacé <u>hors</u> zone Natura 2000.	Oui mais évolution de la mesure	Evolution en une mesure d'entretien de couvert végétal: PC_BVNE_HE08	76 €
PC_BVNE_HE03	Gestion extensive de prairie en <u>zone Natura 2000</u> . Retard d'intervention au 25/06.	Oui mais évolution de la mesure	Evolution en une mesure de gestion extensive de prairie : PC_BVNE_HE05 ou PC_BVNE_HE06 ou PC_BVNE_HE07	Cf plaquette nouveaux contrats
PC_BVNE_SPM1	Système polyculture-élevage : dominante élevage. Maintien.	Oui	Aucune	111 €
PC_BVNE_SPM5	Système polyculture-élevage : dominante céréales. Maintien.	Oui	Aucune	83 €
PC_BVNE_VI01	Bilan phytosanitaire, réduction des traitements hors herbicide et absence de traitement herbicide en inter-rang en vigne.	Oui	Aucune	363 €
PC_BVNE_VI02	Bilan phytosanitaire et absence de traitement herbicide en inter-rang en vigne.	Oui	Aucune	171 €



Attention, 3 mesures sont reconduites avec des modifications :

La mesure « Création d'un couvert herbacé hors zone N2000 » (PC_BVNE_HE02) peut être renouvelée en mesure d'entretien d'un couvert herbacé avec « absence totale de fertilisation minérale et organique azotée » (PC_BVNE_HE08).

Les mesures de création ou de gestion de prairie sur la zone Natura 2000 « Vallée du Né » (PC_BVNE_HE01 et PC_BVNE_HE03) pourront **évoluer en l'une des mesures de gestion de prairies** ouvertes sur le territoire en 2022 (cf plaquette nouveaux contrats).

Les modalités de renouvellement

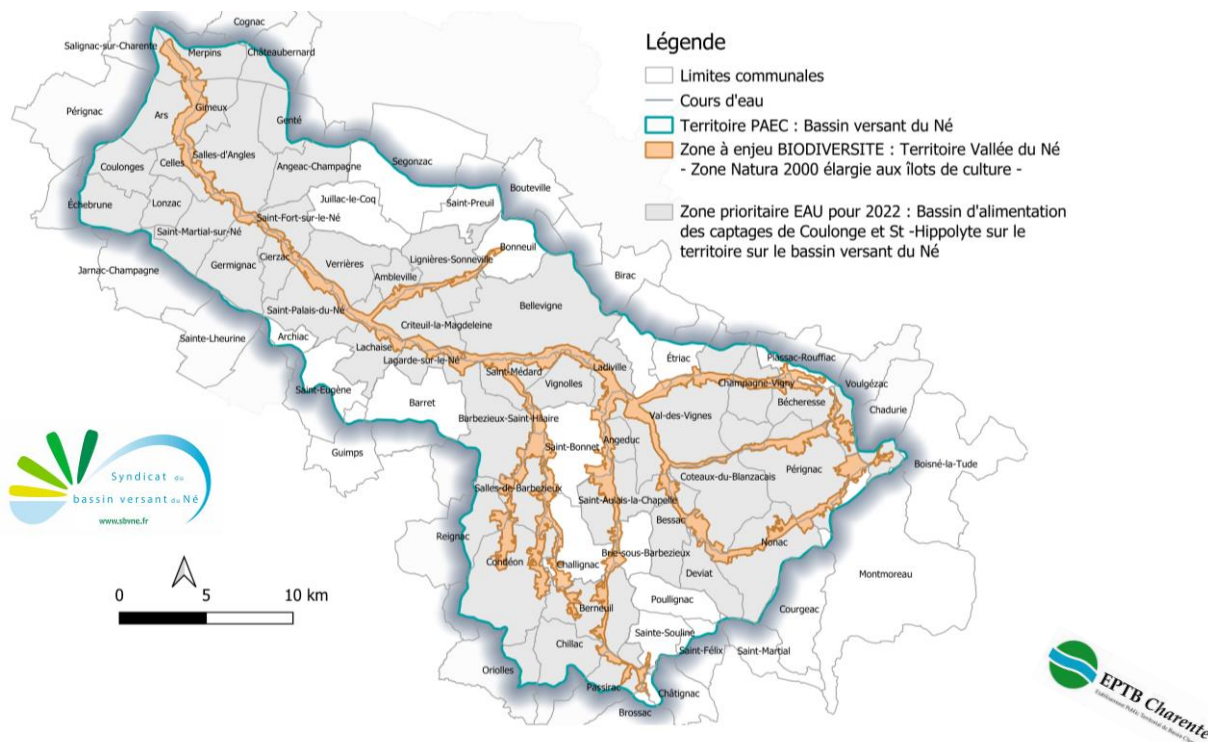
Le renouvellement n'est pas automatique, vous devrez l'identifier lors de votre déclaration PAC.

Les seuils les plus exigeants seront à respecter en année de renouvellement, soit les seuils prescrits en année 5 des contrats.

Pour les **mesures engagées sur 1 an en 2021**, il est possible de **renouveler le même contrat sur 1 an en 2022**.

Attention, **la réalisation d'un diagnostic est obligatoire** pour le renouvellement des mesures Biodiversité sur la **zone Natura 2000** : PC_BVNE_HE01, PC_BVNE_HE03, PC_BVNE_HE05, PC_BVNE_HE06 et PC_BVNE_HE07. Merci de contacter les animatrices pour plus d'informations.

Le territoire concerné



[Les renouvellements de contrats des mesures engagées sur le PAEC COSH \(Coulonge et St-Hippolyte\) sont également possibles.](#) Pour plus d'informations sur le PAEC_COSH vous pouvez contacter l'animatrice de l'EPTB Charente : Adeline MASSONNEAU – adeline.massonneau@fleuve-charente.net – 07 79 59 44 77

Contacts pour les MAEC sur le bassin versant du Né

❖ **Informations générales** : Syndicat du bassin versant du Né
Mélina CALVY - 06 30 28 31 37 ou 05 45 78 74 45 – gestion.integree@sbvne.fr

❖ **Accompagnement technique mesures BIODIVERSITE** : LPO
Margaux PIETTE - 06 27 32 48 62 – margaux.piette@lpo.fr

❖ **Accompagnement technique mesures EAU** :

La Chambre d'agriculture de Charente : Service Environnement – 05 45 24 49 50

La Chambre d'agriculture de Charente Maritime : Jérôme FAURIOT – 05 46 50 45 00

Votre conseiller technique habituel peut aussi vous accompagner dans cette démarche.

❖ **Instruction du dossier** :

DDT de la Charente - 05 17 17 39 39

DDTM de Charente-Maritime - 05 16 49 60 66



Mesures financées par :